

7. La téléconsultation

*Chronique de la Mutuelle Saint-Martin sur Radio Notre-Dame du 16 octobre 2024
par l'Abbé Sébastien Thomas, vice-président du Conseil d'administration*

Père Sébastien Thomas, aujourd'hui, vous nous parlez de la téléconsultation médicale. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un des services et avantages qu'offre la Mutuelle Saint-Martin à tous ses adhérents.

La téléconsultation permet d'éviter de se rendre chez un praticien pour différentes raisons : quand vous manquez de temps, quand vous habitez dans un désert médical, quand vous êtes en vacances ou en déplacement professionnel. Et aussi quand vous êtes malade et contagieux.

La téléconsultation est particulièrement adaptée dans le cadre du suivi d'une maladie chronique, d'un traitement médical, pour le renouvellement d'une ordonnance ou d'un vaccin, ou encore pour comprendre des résultats d'analyses.

On peut aussi téléconsulter pour recevoir un premier avis, être rassuré à la suite d'une nouvelle douleur ou échanger discrètement sur des sujets délicats.

En revanche, attention : la téléconsultation n'est jamais indiquée quand l'auscultation est indispensable.

C'est intéressant en effet, mais comment fait-on ?

C'est assez simple :

- Sur votre ordinateur ou sur votre téléphone, connectez-vous à <https://mutuellesaintmartin.ima-sante.com>
- Lors de la première connexion, créez votre compte.
- Dans la rubrique **Les services pour m'accompagner** choisissez **Téléconsultation**.
- Ensuite, ouvrez la rubrique **J'accède au service**.

Vous pourrez accéder au type de profession de santé dont vous avez besoin. Notez que vous n'aurez pas le choix de la personne du médecin.

Si je comprends bien, la téléconsultation proposée par la Mutuelle Saint-Martin comporte de nombreux avantages...

En effet. Avec nous, vous n'avez aucune avance de frais à verser. Le nombre de téléconsultations est illimité et la mise en relation est très rapide. En outre, ce sont plus de trente spécialités qui sont à votre disposition, en plus de la médecine générale.

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, vous pouvez joindre un personnel de santé en visioconférence ou par chat. Et dans la mesure où vous avez une bonne connexion Internet, vous pouvez téléconsulter partout, en France comme à l'étranger.